



PLUS HAUT, PLUS FORT ET PLUS NOMBREUX
Pour la retraite solidaire
et contre la déréglementation du temps de travail

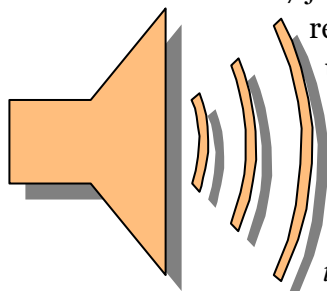
**Tous ensemble, Public, Privé, Actifs, Retraités,
Usagers de la Santé et de l'Action Sociale**

**SOYONS DANS L'ACTION
ET MANIFESTONS LE 17 JUIN**



Le 17 juin, la CGT avec d'autres organisations syndicales appelle tous les salarié-es et les retraité-es des secteurs Privé ou Public à participer à une journée nationale d'action unitaire avec manifestations et arrêts de travail pour soutenir deux grandes revendications face aux attaques du gouvernement et du patronat :

- *la défense du système des retraites ;*
- *l'opposition au projet de déréglementation de la législation sur le temps de travail qui remet en cause les 35 heures.*



Toute la protection sociale est mise en danger : le gouvernement organise l'étranglement financier de tous les secteurs de la Santé et de l'Action Sociale.

Son seul objectif est de renforcer les profits dans les entreprises et dans les circuits financiers, répondant par là aux exigences du patronat, d'où :

- ▶ Appauvrissement des salarié-es de nos secteurs.
- ▶ Souffrance au travail.
- ▶ Jeunes de plus en plus précarisés.
- ▶ Retraites diminuées.
- ▶ Baisse du pouvoir d'achat pour tous.

**Garantir l'avenir des retraites fondées
sur la solidarité entre les générations :
c'est possible !**

Le gouvernement est resté sourd au lendemain des manifestations unitaires du 22 mai. Pas question d'ouvrir la moindre négociation sur le sujet : « les choix de 1993, 2003 et 2007 sont confirmés ». Cela conduirait à aggraver encore les situations des retraités dans les prochaines années puisque est programmée une baisse relative des pensions d'un tiers ! L'allongement à 41 ans du nombre d'années de travail pour obtenir une retraite à taux plein est inacceptable : avec une entrée plus tardive sur le marché du travail, des carrières précaires et des licenciements avant 60 ans, les réformes visent à empêcher les salariés de bénéficier des retraites à taux plein et à diminuer le pouvoir d'achat des retraités. Pour répondre véritablement au « vieillissement » de la population, garantissant le pouvoir d'achat des retraités, il faut obtenir de nouveaux financements, mettant notamment à contribution les profits financiers qui ne cessent de croître.

Les réformes Balladur de 1993 et Fillon de 2003 ont déjà considérablement dégradé les niveaux des pensions perçues par les salarié-es partis en retraite. Les femmes, qui sont 77 % dans nos secteurs de la Santé et de l'Action Sociale, paient le prix fort avec des carrières incomplètes. La mise en place de la décote a remis en cause les départs à 55 et 60 ans...

Les quatre priorités de la CGT pour l'avenir des retraites

- Assurer une réelle possibilité de départ à la retraite à 60 ans, ce qui implique de s'opposer à l'allongement de la durée de cotisation.
- Obtenir la possibilité de départs anticipés à la retraite pour tous les travaux pénibles, avec un départ anticipé à 55 ans.
- Garantir un niveau de retraites au moins égal à 75% du salaire et égal au SMIC pour les petites pensions.
- Indexer les retraites sur l'évolution moyenne des salaires, afin d'éviter une paupérisation des retraités.

S'opposer à la déréglementation du temps de travail

Le gouvernement a annoncé l'intention d'ajouter une deuxième partie au projet de loi reprenant la position commune, négociée entre les syndicats et le patronat, reconnaissant que la représentativité des syndicats doit reposer sur le vote des salariés dans les entreprises. Cette deuxième partie n'a rien à voir avec ce besoin de démocratie sociale.

Le projet vise à supprimer ou modifier près de 70 articles du code du travail concernant l'organisation du temps de travail ! Il aurait pour conséquence :

- ▶ d'allonger la durée effective de travail de millions de salariés ;
- ▶ de réduire le paiement des heures supplémentaires et d'accroître encore la flexibilité des horaires!

**Travailler toujours plus, plus longtemps pour ne rien gagner
sinon une santé et une qualité de vie de plus en plus précarisées,
ça suffit !**

Les grandes lignes du projet de déréglementation du temps de travail :

- Tous les salariés pourraient se voir appliquer le régime des forfaits en heures, permettant à leur employeur d'intégrer des heures supplémentaires à leur temps de travail sans avoir à respecter les taux de majoration ni les repos compensateurs. L'accord d'entreprise encadrant ce dispositif n'aurait plus l'obligation de fixer des limites aux durées journalières et hebdomadaires
- les forfaits en jours des cadres et des salariés itinérants ne seraient plus soumis au maximum de 218 jours par an ; en l'absence d'accord d'entreprise ou de branche, ils pourraient être imposés par convention individuelle modifiant le contrat de travail ;
- toutes les dispositions protectrices concernant le temps de travail annualisé ou réparti sur des cycles de plusieurs semaines seraient supprimées (définition des périodes hautes et basses ; programme annuel...). Il suffirait à l'employeur de respecter un délai de prévenance – déterminé par simple négociation d'entreprise – pour changer les horaires des salariés ;
- les repos compensateurs pour les heures supplémentaires effectuées dans le cadre du contingent conventionnel sont supprimés.

▶ Le développement d'un service public de santé et d'action sociale de haut niveau, avec amélioration du statut de la Fonction Publique pour les personnels.

▶ L'embauche de professionnels qualifiés pour un meilleur fonctionnement des services et une amélioration des conditions de travail avec la mise en œuvre d'un plan emploi formation.

▶ Le maintien de la durée hebdomadaire du travail à 35 heures, 32h pour la nuit et moins pour les travaux pénibles, rejetant toute flexibilité et individualisation d'organisation et de durée du travail.

▶ **Dans le secteur privé :** L'application d'une convention collective unique Santé Action Sociale du lucratif et du non lucratif améliorant les garanties collectives des salariés.

▶ La revalorisation du pouvoir d'achat des salariés, avec un SMIC à 1500 euros net et la reconnaissance des qualifications.

Une véritable politique de plein emploi, avec des salaires décents et la réforme du mode de la cotisation des entreprises pourront permettre de financer durablement le système des retraites du secteur privé et du secteur public.



Bulletin d'adhésion

NOM, prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Age : _____ Profession : _____
Entreprise (nom et adresse) : _____
Je souhaite : prendre contact me syndiquer

A retourner : 263 rue de Paris - Case 538 - 93515 MONTREUIL CEDEX

